

## RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE DE LA RECHERCHE DE LA SFO

Une bourse de recherche de 15 250 Euros sera attribuée au cours du Congrès 2003 par la SFO à un jeune chercheur pour mener à bien ses recherches au cours de l'année qui suit.

Les conditions pour concourir sont les suivantes :

- être Membre de la SFO au moment de l'attribution de la Bourse,
- être âgé de moins de 35 ans révolus au moment de l'attribution de la Bourse,
- avoir remis, au moins 15 jours avant le Congrès, un résumé d'une page maximum du projet de recherche,
- avoir présenté en 10 minutes le projet devant le jury d'attribution de la Bourse,
- s'engager à présenter les résultats de la recherche au plus tard pendant le Congrès de la SFO de l'année suivante,
- s'engager à fournir pour le Journal Français d'Ophtalmologie un article exposant les résultats de l'étude,
- s'engager sur l'honneur à ne pas avoir reçu ou ne pas recevoir d'autres Bourses pour le même travail de recherche.

La décision d'attribution sera prise par un jury de 9 Membres au cours d'une séance spéciale de présentation des projets organisée le samedi du Congrès dans le cadre de la journée de la recherche. L'annonce du nom du lauréat et la remise de la Bourse se feront lors de l'Assemblée Générale de la SFO le mardi matin.

Le versement de la Bourse se fera en 3 temps :

- 4 575 Euros à l'attribution de la Bourse,
- 4 575 Euros en octobre sur remise d'un rapport d'étape,
- 6 100 Euros au cours du Congrès suivant après présentation des résultats.

Le jury sera constitué de 5 Membres du Conseil d'Administration et de 4 Ophtalmologistes choisis parmi les Membres de la SFO pour leurs compétences scientifiques. Le jury pourra s'adjoindre des experts non Membres de la SFO, français ou étrangers, pour faciliter l'appréciation des projets de recherche.

En cas d'égalité stricte entre 2 candidats que le jury estimerait ne pas pouvoir départager, la Bourse pourra être divisée en deux Bourses de 7 625 Euros.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION À UNE BOURSE DE LA FRANCOPHONIE

1. La Bourse est destinée à un jeune Ophtalmologiste ou à un Ophtalmologiste en cours de formation ayant moins de 35 ans et ne résidant pas en Europe.
2. Le montant de la Bourse est fixé à 1 525 Euros. Il est remis sous forme d'un chèque lors de l'Assemblée Générale de la SFO qui précède la présentation du Rapport, le mardi. Cette somme prend en charge le voyage, l'inscription au Congrès (200 Euros) et les frais d'hôtellerie du lauréat pendant le Congrès.
3. La présence du boursier est obligatoire pour la remise du chèque (**mardi 13 mai 2003 à partir de 8 h, Grand Auditorium du Palais des Congrès de Paris**).
4. Le candidat doit présenter un résumé abrégé au jury qui siègera dans les premiers jours du congrès à une date qui lui sera communiquée en temps utile.

Il s'engage à présenter son travail au secrétariat de la SFO à l'attention de Sylvie Perdrieu **avant le 13 janvier 2003** (abrégé en français de 20 à 25 lignes selon les normes IMRAD, **titre en français et en anglais** par E. Mail [sfo@sfo.asso.fr](mailto:sfo@sfo.asso.fr)) de façon à pouvoir le publier dans le programme du congrès et le présenter comme une communication libre lors de la réunion de la SFO.

5. Le candidat doit joindre à son dossier :

- un curriculum vitae,
- l'avis de son responsable d'enseignement.

6. Un jury comportant au moins le Président et deux Membres du Conseil d'Administration de la SFO se réunira pour désigner le ou les candidats choisis.